

Vitanica Si

Référence : FDS_699_N
Version: 2020-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 26/05/2020
Remplace la version du 18/01/2013

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Vitanica Si

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
49 Avenue Georges Pompidou
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) :

Corrosion cutanée, Catégorie 1A H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3 H335: Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon RÈGLEMENT (CE) N°1272/2008 :

Contient : Méta-silicate de disodium
Orthophosphate de tripotassium
Hydroxyde de potassium

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Vitanica Si

Référence : FDS_699_N
Version: 2020-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 26/05/2020
Remplace la version du 18/01/2013

Mentions de danger	: H314 H335	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut irriter les voies respiratoires.
Conseils de prudence	: P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P405 Garder sous clef.	

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No. - INDEX Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Métasilicate de disodium	6834-92-0 229-912-9 014-010-00-8	Skin Corr. 1B; H314 STOT SE 3; H335	>= 10 - <= 30
Orthophosphate de tripotassium	7778-53-2 231-907-1	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	>= 7 - <= 17
Hydroxyde de potassium	1310-58-3 215-181-3 019-002-00-8 01-2119487136-33	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 Met. Corr. 1; H290	>= 1 - <= 5

Vitanica Si

Référence : FDS_699_N
Version: 2020-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 26/05/2020
Remplace la version du 18/01/2013

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
hydroxyde de potassium; potasse caustique	(N° CAS) 1310-58-3	(0,5 ≤C < 2) Eye Irrit. 2, H319
	(N° CE) 215-181-3	(0,5 ≤C < 2) Skin Irrit. 2, H315
	(N° Index) 019-002-00-8	(2 ≤C < 5) Skin Corr. 1B, H314
	(N° REACH) 01-2119487136-33	(5 ≤C < 100) Skin Corr. 1A, H314

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- En cas d'inhalation : Air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les irritations persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Eau
Poudre sèche

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Refroidir les récipients menacés à l'aide d'un jet d'eau pulvérisée.

5.3 Conseils aux pompiers

Vitanica Si

Référence : FDS_699_N
Version: 2020-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 26/05/2020
Remplace la version du 18/01/2013

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Information supplémentaire	:	Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Porter un équipement de protection individuel. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Contacter le producteur ou bien le fournisseur si des grandes quantités ont été libérées involontairement
---------------------------	---	---

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Ne pas jeter les résidus à l'égout. Le produit ne doit pas pénétrer dans les eaux.
---	---	--

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de précautions spéciales requises.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

Vitanica Si

Référence : FDS_699_N
Version: 2020-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 26/05/2020
Remplace la version du 18/01/2013

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Ne pas stocker ou mélanger ce produit ou ses solutions en récipients en acier ou aluminium non revêtu.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides. Séparer des produits alimentaires. Conserver à l'écart des acides forts.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez-vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

hydroxyde de potassium; potasse caustique (1310-58-3)	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Potassium (hydroxyde de)
VLE(mg/m³)	2 mg/m³
Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

hydroxyde de potassium; potasse caustique (1310-58-3)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets locaux, inhalation	1 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets locaux, inhalation	1 mg/m³

orthophosphate de tripotassium (7778-53-2)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	8,17 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	2,01 mg/m³

métasilicate de disodium (6834-92-0)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	1,49 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	6,22 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	0,74 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	1,55 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,74 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	7,5 mg/l

Vitanica Si

Référence : FDS_699_N
Version: 2020-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 26/05/2020
Remplace la version du 18/01/2013

PNEC aqua (eau de mer)	1 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	7,5 mg/l
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	1000 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
- Protection des mains : Gants résistant aux produits chimiques (EN 374). Caoutchouc chloroprène Standard ; le choix d'apprécié dépend du matériel, et également de la qualité des gants. Le degré de protection changera d'un fabricant à un autre. Le produit est une préparation (mélange) de plusieurs substances, la résistance du matériel de gant ne peut pas être calculée à l'avance et devra être vérifiée avant l'application.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)
- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues
- Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.
- Mesures de protection : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : spécifique du produit

Vitanica Si

Référence : FDS_699_N
Version: 2020-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 26/05/2020
Remplace la version du 18/01/2013

Odeur : caractéristique

pH : env. > 12, (20 °C)

Point/intervalle d'ébullition : env. > 100 °C

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : env. 1,233 g/cm³ (20 °C)

Solubilité(s) Hydrosolubilité : soluble

Coefficient de partage: noctanol/eau : Non applicable

Température d'autoinflammabilité : Non applicable

Température de décomposition : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : N'est pas considéré comme une substance oxydante

9.2 Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Vitanica Si

Référence : FDS_699_N
Version: 2020-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 26/05/2020
Remplace la version du 18/01/2013

Réactions dangereuses : Corrosif(ve) au contact avec des métaux. Avec de l'acide et de l'aluminium.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Métaux. Métaux alcalino-terreux. Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Hydrogène, par réaction avec les métaux.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

hydroxyde de potassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 365 mg/kg

orthophosphate de tripotassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.500 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 4.640 mg/kg

métasilicate de disodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.153 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Provoque une forte irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

Composants:

hydroxyde de potassium:

Remarques: Provoque des brûlures de la peau.

orthophosphate de tripotassium:

Espèce: Rat

Résultat: Irritation de la peau

métasilicate de disodium:

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 24 h

Résultat: Irritation sévère de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

Composants:

hydroxyde de potassium:

Vitanica Si

Référence : FDS_699_N
Version: 2020-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 26/05/2020
Remplace la version du 18/01/2013

Remarques: Provoque des brûlures aux yeux.

orthophosphate de tripotassium:
Espèce: Lapin
Résultat: Irritation sévère des yeux

métasilicate de disodium:
Remarques: Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:
Remarques: Aucun(e) à notre connaissance.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:
Génotoxicité in vitro : Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Cancérogénicité

Produit:
Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Toxicité pour la reproduction

Produit:
Effets sur la fertilité : Remarques: Pas toxique pour la reproduction
Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:
Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Composants:
métasilicate de disodium:
Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:
Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Information supplémentaire

Produit:
Remarques: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:
Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Vitanica Si

Référence : FDS_699_N
Version: 2020-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 26/05/2020
Remplace la version du 18/01/2013

Composants:

Hydroxyde de potassium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 50 - 165 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)) : 30 - 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

orthophosphate de tripotassium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 750 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Le produit fonctionne dans le sol comme engrais et est diminué en quelques semaines.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit:

Evaluation : donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Voir les informations transmises par le fabricant. Perturbation par une élévation de la valeur du pH (pouvant aboutir à une toxicité pour les poissons). Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Vérifier la réutilisation en agriculture.

Vitanica Si

Référence : FDS_699_N
Version: 2020-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 26/05/2020
Remplace la version du 18/01/2013

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé. Les prescriptions réglementaires nationales et locales se doivent d'être respectées.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN 1719	UN 1719	UN 1719
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Liquide alcalin caustique, n.s.a. (potassium hydroxide, acide phosphorique)	Caustic alkali liquids, n.o.s. (potassium hydroxide, phosphoric acid) EMS : F-A, S-B	Caustic alkali liquids, n.o.s. (potassium hydroxide, phosphoric acid)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Classe 8 Etiquette n° 8 	Classe 8 Etiquette n° 8 	Classe 8 Etiquette n° 8 
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	NON	NON	NON
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucunes précautions particulières autre que les dispositions réglementaires en relation avec le code UN.		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : **Non concerné (moins de 20% d'hydroxyde de potassium)**

Vitanica Si

Référence : FDS_699_N
Version: 2020-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 26/05/2020
Remplace la version du 18/01/2013

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance

RUBRIQUE 16. Autres informations

Révisions : Cette FDS a été révisée dans sa totalité.

Texte complet des Phrases H mentionnées dans la section 3 (Informations sur les composants)

Texte complet pour phrase H

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Met. Corr. : Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Skin Corr. : Corrosion cutanée

Skin Irrit. : Irritation cutanée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM – Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition autoaccélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL – Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens

Vitanica Si

Référence : FDS_699_N
Version: 2020-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 26/05/2020
Remplace la version du 18/01/2013

existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.